

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS353

présenté par
M. Vercamer et M. Richard

ARTICLE 57

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à retirer à la Caisse des Dépôts la gestion du service de l'allocation solidarité aux personnes âgées (SASPA) pour la confier à la Mutualité sociale agricole. Or, aucune étude n'a évalué les conséquences de ce transfert tandis qu'à ce jour, la gestion est correctement conduite et ne présente pas de difficultés.

Cet amendement vise ainsi à supprimer cet article.